

Vous devez constituer votre DOSSIER
qui doit comprendre les pièces suivantes
dont vous conserverez les originaux et dont vous ferez 2 photocopies
(une pour le Centre de Fertilité et une pour le laboratoire Drouot)

- Pièces d'identité de Madame et de Monsieur en cours de validité
- Certificat de mariage ou de vie commune de plus de deux ans
- Dossier clinico-biologique
- Fiche tentative remplie par le gynécologue
- Fiche de stimulation et compte-rendu clinico biologique des tentatives précédentes
- Demande et consentement pour une AMP
- Attestation de prise en charge S.S à 100% ou CMU + attestation de carte vitale
- Ordonnance de l'acte d'AMP
- Ordonnance de traitement rédigée par votre médecin
- Résultats des Sérologies de Madame datant de moins d'un an (HIV, Hépatite B, Hépatite C, Syphilis)
- Bilan pré opératoire de Madame
- Original du questionnaire anesthésique (uniquement pour les tentatives ultérieures)
- Résultats des Sérologies de Monsieur datant de moins d'un an (HIV, Hépatite B, Hépatite C, Syphilis)
- Spermogramme + test de migration + spermoculture de moins de 6 mois avant chaque FIV ou ICSI et chaque groupe de 3 IAC
- Résultats des caryotypes (si prescrits)

***Conformément à la réglementation en vigueur,
ces pièces sont strictement obligatoires avant toute intervention.***

➤ Rendez-vous avec l'anesthésiste à prévoir au 01-44-74-10-20. Il est systématique pour la 1^{ère} tentative, et annuel pour les tentatives ultérieures.

➤ Rendez-vous avec le biologiste à prévoir au 01-45-23-10-45. Il est systématique pour la 1^{ère} tentative et ensuite sur avis du médecin référent.

Dans tous les cas, un contrôle du dossier sera effectué :

- 1) pour une 1^{ère} tentative : prendre rendez-vous avec les infirmières au 01-44-74-11-16.**
- 2) pour les tentatives ultérieures : dépôt du dossier complet au secrétariat sous enveloppe du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00 ou envoi par courrier au Centre de Fertilité.**

Le début du traitement ne pourra se faire qu'après l'obtention du numéro d'autorisation de tentative, qui vous sera donnée soit par les infirmières lors de l'entretien, soit par les secrétaires par téléphone. Nous insistons sur l'importance de ce dossier qui, incomplet entraînera le report de la tentative.